

Le co-développement a-t-il un (seul) sens ?

LA LONGUE HISTOIRE DU CO-DÉVELOPPEMENT

Le co-développement est un concept ancien dont la signification a considérablement varié en fonction des temps, des lieux et des orateurs qui l'emploient. Dans les années 60, l'idée ambitieuse – issue du « patois du PSU » (Michel Rocard) – était de placer les relations entre le Nord et le Sud, et plus spécifiquement l'aide publique au développement (APD), dans le cadre d'une analyse des besoins des États contractants. C'était un désir de donner une traduction concrète, immédiate, permanente à la solidarité (J-P. Cot, 1984). Aucune référence n'est alors faite à la migration.

A LA RECHERCHE DES LIGNES D'ÉNERGIE AVEC LES DYNAMIQUES MIGRATOIRES...

Depuis les années 90, l'utilisation de ce terme est de plus en plus fréquente pour qui veut évoquer le lien entre « développement » et « phénomènes migratoires ». La nouvelle conception du « co-développement » est fondée sur une recherche de la complémentarité entre migration et développement : « Elle vise surtout à renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux (...). Elle signifie le dépassement de la coopération pour l'instauration d'objectifs communs. L'intérêt partagé de la France et des pays d'origine est de faire de l'immigration un vecteur de développement » (Sami Nair, 1997).

... OU UN OUTIL DE GESTION DES FLUX MIGRATOIRES ?

En 2003, le codéveloppement a été redéfini par le gouvernement français comme « la valorisation de l'action des migrants en faveur de leur pays d'origine quelle qu'en soit la forme (valorisation de l'épargne au service d'investissements productifs, transferts de compétences, ou apports d'expériences sociales et culturelles) ». L'accompagnement des migrants de retour et les aides à la réinsertion ont été rattachés à cette valorisation de l'apport des migrants. Mais depuis 2006, face à la multiplication des accords concertés de gestion migratoire et de développement solidaire (huit signatures en 2009), parfois liés à l'octroi de fonds spécifiques de co-développement, il est fréquent de s'interroger sur ce nouveau système de conditionnalité de l'aide publique française : « Les actions de co-développement ne doivent être ni un moyen de pression sur les migrants, établis dans notre pays, ni une monnaie d'échange dans la négociation d'accords bilatéraux », alertent les OSI et les OSIM en juillet 2007.

DES AXES DE COOPÉRATION À LA MODE FRANÇAISE TOURNÉS VERS « LÀ-BAS »

La dynamique impulsée par la politique de coopération française a créé les conditions pour que le rôle des migrants acteurs de développement de leur région d'origine soit valorisé et appuyé tout en contribuant à combler le désintérêt médiatique qui entoure cette spécificité liée aux phénomènes migratoires sub-sahariens pourtant vieille des années 1960. Mais ces programmes de codéveloppement sont ainsi orientés essentiellement vers le développement des pays d'origine et misent sur une forte implication des ressortissants dans ces démarches qu'elles soient collectives (développement local, jeunesse) ou plus individuelles (diaspora qualifiée et entrepreneuriat économique).

RETOUR AUX SOURCES DU CO-DÉVELOPPEMENT

En 2006, le Secrétaire Général des Nations Unies a présenté les phénomènes migratoires comme devant constituer « une double chance, pour les territoires d'origine mais aussi d'accueil ». Rééquilibrer cette dynamique d'échange et d'action permet de placer le centre de gravité au cœur de l'espace migratoire (cf. schéma ci-contre) composé des différents territoires parcourus et de désamorcer un débat politique et trop souvent idéologique qui, appréhendé aux échelles territoriales nationales, n'arrive qu'à provoquer fractures et discontinuités. Le co-développement est donc bien ce processus de développement partagé, simultané entre « ici » et « là-bas ». Les migrants, « vecteurs de co-développement », sont les passeurs de ces pratiques de solidarité partagées par un réseau d'acteurs de co-opération au Sud comme au Nord qui assurent le continuum « territoires d'origine, de transit et d'accueil ». Ils enrichissent la sémantique de la co-opération.

Le co-développement c'est un processus de développement – aussi bien des régions d'origine que d'accueil – par la mobilité, par les échanges... par les migrations.

[ONG Européennes, Avril 2007, Paris]

QUEL SENS POUR LE CO-DÉVELOPPEMENT AU SEIN MÊME DE LA MIGRATION...

Le terme de co-développement est rarement utilisé par les migrants agissant pour le développement de leur région d'origine. Ils ont contracté une « double dette » (économique : coût du trajet et sociale : absence du foyer) que l'investissement dans des projets de développement ne semble pouvoir combler. Si l'habitude leur fait préférer le terme de « projet de développement » et illustre bien leur volonté de rejeter tout particularisme certains revendiquent de « faire du co-développement » depuis près de cinquante ans ! Ceux-là souhaitent substituer à cette « double-absence » (A. Sayad) – étranger ici, toubab là-bas – une « double-présence » - citoyens ici, citoyens là-bas – qui génère autant de dynamiques de co-développement.

AVEC OU SANS TIRET ?

Jusqu'à présent, ni l'orthographe qui se différencie par l'utilisation ou non d'un tiret, ni la définition du terme ne font l'unanimité. De Michel Rocard aux derniers rapports sur le sujet (Sénat, juillet 2007), le co-développement (avec tiret) semble symboliquement vouloir mettre l'accent sur la mobilité et la circulation entre deux territoires, le pays d'accueil et le pays d'origine, le ici et le là-bas, dont les processus de développement sont liés.

... ET QUEL SENS VU DU SUD ?

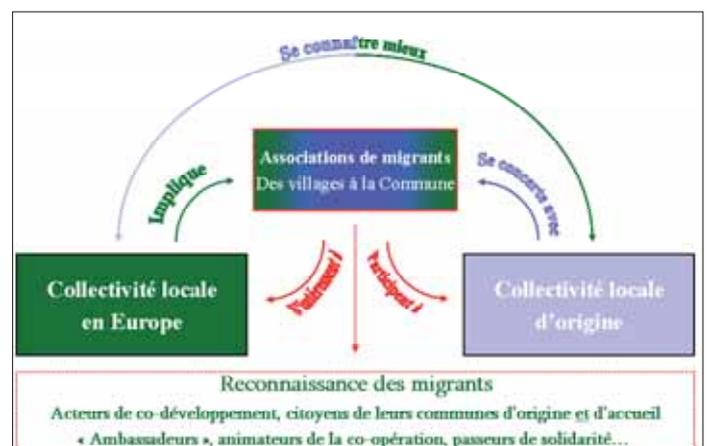
Contrairement à la France, en 2007, où dix candidats sur douze avaient donné des contenus politiques au terme, la même année, aucun candidat à la présidentielle du Mali, de la Mauritanie ou du Sénégal n'en a fait un thème principal de campagne. Au gré des réserves de change (devises) des banques centrales, les États ont plus ou moins accordé de l'intérêt à leur diaspora. Par ailleurs, les acteurs locaux en Afrique sub-saharienne ne voient souvent dans les migrants qu'un « compte en banque à distance » et le sujet reste encore peu analysé en dehors des cercles familiaux. Les grilles d'analyse des déterminants du départ ou encore de l'impact réel des investissements migrants sont peu diffusées. De même, la connaissance au Sud des contextes de vie au Nord (organisation associative, système de cotisation) reste succincte et les attentes des migrants en termes de projets de développement font trop rarement l'objet de concertation sur l'espace migratoire. Les migrants restent in fine ces « absents utiles ».

Les acteurs politiques du Sud restent méfiants. Comment dès lors envisager l'élaboration de politiques concertées, de cadres normatifs, et de mécanismes administratifs de prise de décision sans associer fortement les acteurs des territoires d'origine (institutions, autorités locales, responsables associatifs, organismes privés) à la réflexion ? Si la recherche dans ce domaine commence à peine en Europe, il est urgent de la mener conjointement en Afrique.

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, PRINCIPAL CREuset DES DYNAMIQUES DE CO-DÉVELOPPEMENT

Le GRDR et les ONG membres du réseau Eu-NOMAD soulignent l'intérêt de mettre en valeur le continuum territorial de ces espaces migratoires (le « double-espace ») afin de construire des articulations économiques, sociales et culturelles fortes et pérennes entre les acteurs des différents territoires.

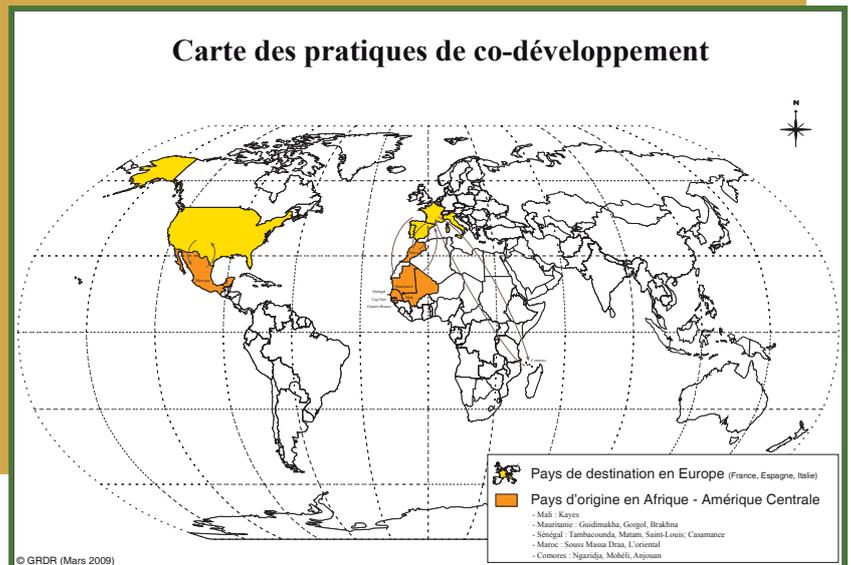
Révélateurs curatifs des lignes de fractures sociétales, ces liens favorisent les interactions citoyennes, activent les principes d'interculturalité, du vivre ensemble et de cohésion sociale, participent à la démocratisation des actions de solidarité internationale et fédèrent ainsi les processus de co-développement.



CARTE DES PRATIQUES DE CO-DÉVELOPPEMENT

En réalité, seuls quelques rares territoires à travers le monde peuvent se targuer de pratiques de co-développement dynamiques et régulières. Il s'agit du Bassin du Fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Guinée Bissau), du Sous-Massa-Drâa au Maroc, des Comores et du Mexique. Si les transferts financiers – les remises – des migrants de leur territoire d'accueil à leur territoire d'origine sont la deuxième source de flux financiers à travers le monde, en revanche, les projets de co-développement menés entre les « ici » et les « là-bas » – véritablement objet d'une certaine fascination – sont loin d'être généralisés.

Est-il d'ailleurs véritablement souhaitable qu'ils le soient ?



QUELQUES CHIFFRES...

- Population mondiale : 6,6 milliards d'habitants
- Population de la France : 63 millions d'habitants
 - ▶ Soit : 99 % d'étrangers
- En France : 5 millions d'immigrés (3 millions d'étrangers)
 - ▶ Soit 8 % de la population vivant en France.
 - ▶ Soit 2,5 % des 200 millions de migrants dans le monde.
- Il y a 200 millions de migrants dans le monde
 - ▶ Soit 97 % de la population qui est sédentaire.
 - ▶ Soit la cinquième population mondiale (après la Chine, l'Inde, les Etats Unis et l'Indonésie).
- Sur environ 200 millions de migrants
 - ▶ 62 millions : pays pauvres vers pays riches
 - ▶ 61 millions : pays pauvres vers pays pauvres
 - ▶ 53 millions : pays riches vers pays riches
 - ▶ 14 millions : pays riches vers pays pauvres

QUELQUES DATES...

Années 60	Michel Rocard (Parti Socialiste Unifié) : « Le patois du PSU ».
3 juillet 1974	Arrêt théorique de la migration de main d'œuvre.
Loi du 9 octobre 1981	Droit d'association des étrangers.
30 mai 1977 / 25 novembre 1981	Politique d'incitation au retour (le « million Stoléru »).
17 juillet 1984	Loi instituant le titre de séjour et de travail unique.
Janvier 1996	Après expérimentation (93-95), mise en place du Prog. Développement Local et Migration (PDLM, dans le Bassin du Fleuve Sénégal).
Décembre 1997	Création de la Mission Interministérielle au CO-développement et aux Migrations Internationales (Rapport sur le codéveloppement, Sami Nair).
25 mai 2000	Signature de la première convention de codéveloppement avec le Sénégal.
23 mars 2002	AG constitutive du FORIM
2006-2009	Signature de 8 accords de gestion concertée des flux migratoires et du codéveloppement/développement solidaire avec des pays d'Afrique.
18 mai 2007 - 18 mars 2008	Création du MIINCodéveloppement puis du MIIN et du Développement solidaire.

ET POUR ALLER PLUS LOIN...

- Abdelmalek Sayad : *La double absence – Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré* (Seuil, 1999, 444 p.).
- Bertrand Badie, Rony Brauman, Emmanuel Decaux, Guillaume Devin, Catherine Wihtol de Wenden : *Pour un autre regard sur les migrations – Construire une gouvernance mondiale* (La découverte, Juin 2008, 126 p.).
- Zaynab Tera (GRDR), Astrid Frey (CUF), *La coopération décentralisée, une réponse à la question du codéveloppement ?* (CUF, Janv. 2008, 132 p.).
- Patrick Gonin et Mohamed Charef : *Emigrés-Immigrés dans le développement local* (ORMES, 2005, 365 p.).
- Thomas Lacroix : *Les réseaux marocains du développement* (Presses de Sciences Po, 2005, 257 p.).
- www.co-developpement.org
- www.radio1812.net